

L'ARS Paca lance la consultation sur le Projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur 2018-2023 .

Marseille, le 19 mars 2018.

L'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de publier son Projet régional de santé (PRS 2) pour ouvrir la consultation des acteurs de santé et des représentants des collectivités et des institutions de la région. Cette consultation durera 3 mois. Le texte définitif sera publié à la fin du mois de juin 2018.

Le Projet régional de santé comprend trois documents :

- le cadre d'orientation stratégique (COS), qui donne une vision prospective à 10 ans,
- le Schéma régional de santé (SRS),
- le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) des personnes les plus démunies.

Prévu pour 5 ans, le PRS met en œuvre la Stratégie nationale de santé, adoptée en décembre 2017 par le gouvernement.

Fruit d'une concertation particulièrement riche – 23 groupes de travail mobilisant plus de 800 acteurs et experts pendant plus d'un an – le projet régional de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur met l'accent notamment sur l'importance des innovations en cours, et sur le profond besoin de réformes pour faire face au vieillissement de la population. Aujourd'hui, les maladies chroniques mobilisent 2/3 des ressources. Plus de 4000 enfants handicapés de la région sont en attente d'une solution de prise en charge. Dans 15 ans, il y aura 750 000 personnes âgées de plus de 75 ans, soit 175 000 de plus.

Il est donc indispensable d'adapter l'offre de santé aux besoins de la population, en commençant par une ambitieuse politique de prévention, d'accompagnement au domicile et de soins de proximité, dans une logique de société inclusive, et en instaurant une véritable gradation des soins.

Les priorités du Projet régional de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le PRS propose de soutenir la transformation du système de santé avec 8 grandes priorités :

- **Organiser l'offre de santé de proximité, sanitaire et médico-sociale**, en prévoyant d'aller à la rencontre des publics les plus en difficulté.
- **Investir dans la prévention et la promotion de la santé** y compris dans le domaine de la santé environnementale.
- **Développer des «réponses accompagnées pour tous»**, adaptées aux besoins de chacun, dans le champ du handicap et même au-delà.
- **Structurer la gradation des soins et organiser le second recours** pour garantir l'accès à l'expertise.
- **Adapter les établissements au virage ambulatoire et au virage numérique**, pour une meilleure qualité des soins.
- **Coordonner des parcours de santé** pour les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les patients chroniques, et dans les champs de la santé mentale, de la précarité et des addictions.
- **Innover** pour moderniser, co-construire des projets et s'appuyer sur **les savoirs et expériences des usagers**.
- **Prendre soin de ceux qui soignent et anticiper l'évolution des métiers**.

Pour y parvenir, l'ARS Paca s'engage, avec les acteurs de santé, autour de plusieurs leviers de transformation :

- structurer l'offre de santé ;
- renforcer la place des citoyens/usagers de la santé ;
- mettre en place une politique régionale des ressources humaines en santé ;
- déployer l'innovation et les systèmes d'information ;
- soutenir les coopérations et la coordination des acteurs ;
- agir ensemble et autrement : une nouvelle gouvernance des territoires.

L'ARS Paca pourra recevoir les avis des acteurs de santé de la région, au travers de la Conférence régionale de santé et d'autonomie (CRSA), des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, des collectivités territoriales de la région, du préfet de région et du Conseil de surveillance de l'ARS Paca jusqu'au 15 juin 2018.

Consulter le Projet régional de santé : <https://www.paca.ars.sante.fr>